

## **SOCIÉTÉ DES AMIS DE VERSAILLES**

### **ADHERENT PERSONNE MORALE : cotisation 2022 et avantages membre**

Cotisation 1 500€

Montant du reçu fiscal <sup>(1)</sup>: 1 090€

#### Avantages membre

#### **DES CARTES D'ACCES AU CHÂTEAU**

- \* 2 cartes d'Ami de Versailles "accès option Duo" pour des représentants désignés par l'entreprise, en accord avec sa gouvernance
- \* 10 Laissez-passer pour le Château et les jardins, chacun pour 1 personne pour 1

#### **LES RENDEZ-VOUS**

- \* 4 Invitations aux soirées privées à l'occasion des expositions temporaires
- \* 1 Accueil avant ou après une visite dans l'Appartement des Amis en journée (10 personnes max), par un représentant de l'association, *sur information préalable de l'association et sous réserve de disponibilité*
- \* Invitation à une rencontre annuelle des adhérents Personnes Morales
- \* Assistance pour l'organisation de visites guidées ou de visites privées au château
- \* Newsletter mensuelle

#### **COMMUNICATION**

Mention dans le Grand Livre du Mécénat et le rapport d'activité de l'association

**Comme tout membre de l'association, l'adhérent Personne Morale dispose d'une voix à l'assemblée générale et ne peut s'y faire représenter que par un seul délégué. (article 7 des Statuts)**

<sup>(1)</sup> Tout don d'entreprise donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don, dans la limite de 20.000€ (pour les versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020) ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes, avec possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants (article 238 bis du CGI).